

**COMMUNE DE PERON (AIN)**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 01 juillet 2025

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX**

L'An deux mil vingt-cinq le 1er du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire à la Maison des Associations, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 12

Nbre votants : 18

**Etaient présents :**

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,

Mme Rossas Amandine, M. Girod Claude, Adjoints

M. Blanc Jérémy, Conseiller municipal délégué,

Mmes Fol Christine, Fournier Céline, Golay-Ramel Martine,

Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine, Conseillères Municipales

MM. Brunet Julien, Gigi Dominique, Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux

**Etaient absents excusés**

Mme Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à M. Blanc Jérémy, Conseiller délégué,

Mme De Jesus Catherine, Conseillère, a donné une procuration à Mme Rossas Amandine, Adjointe,

Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire,

Mme Rey-Novoa Dolorès, Conseillère, a donné une procuration à Mme Fol Christine, Conseillère,

M. Barrière-Constantin Luc, Conseiller, a donné une procuration à M. Martinod Guillaume, Conseiller,

M. Visconti Régis, Conseiller, a donné une procuration à M. Julien Brunet, Conseiller,

MM. Pons Alexandre, Adjoint et M. Felix-Fiardet Bastien, Conseiller Municipal.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code Générale de Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 04 février 2025,

Considérant la nécessité de modifier plusieurs emplois relevant des cadres d'emploi des agents techniques, agents d'animation et agents administratifs,

Madame le Maire explique qu'il convient de modifier plusieurs postes de travail suite au recrutement d'un nouvel agent en qualité d'agent administratif et en raison de la rentrée scolaire de septembre 2025-2026.

**Madame le Maire propose :**

- De supprimer l'emploi actuel d'accueil du public, urbanisme, ~~commerciaux, locations,~~ associations du service administratif, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.
- De supprimer quatre emplois actuels d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas du service du restaurant scolaire, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée de 8h30, d'une durée de 9h30, d'une durée de 10h00 et d'une durée de 19h15 à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.
- De supprimer deux emplois d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas du service du restaurant scolaire et agent spécialisé des écoles maternelles dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint techniques à temps non complet d'une durée de 26h35 à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.
- De supprimer l'actuel emploi d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas du service du restaurant scolaire et de l'entretien des bâtiments dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 29h00 à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.
- De supprimer l'actuel emploi d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas du service du restaurant scolaire dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet d'une durée de 27h50 à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.
- De créer un emploi d'accueil du public, logements, affaires scolaires, locations, associations, secrétariat du service technique et arrêté de voirie du service administratif, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs sur le grade d'adjoint administratif à temps non complet d'une durée de 32h00 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.
- De créer quatre emplois d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée de 09h15, 2 x 10h50 et 20h35 à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.
- De créer deux emplois d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire et agent spécialisé des écoles maternelles, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 21h10 et d'une durée de 27h30 à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.
- De créer un emploi d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire et de l'entretien des bâtiments dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet d'une durée de 30h05 à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.
- De créer un emploi d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet d'une durée de 23h50 à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.
- De créer un emploi d'agent technique polyvalent du service technique, agent de service restaurant scolaire et portage des repas dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 25h30 à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 001-210102885-20250701-20250729\_MODEMP-DE

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

### EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections Délib n° 2020.02.08 du 25 février	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine Délib n° 2024.12.61 du 03 décembre	Rédacteurs	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H
Responsable du service technique Délib n°2024.01.04 du 16 janvier	Agents de Maîtrise	Agent de maîtrise	1	35 H
Entretien des bâtiments, école	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe Délibération n° 2024.12.61 du 03 décembre	2	35 H
Maintenance des bâtiments Délibération n°2024.03.12 du 5 mars	Adjoints techniques	Adjoint technique	1	35 H
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe Délibération n°2024.03.12 du 5 mars	1	35 H

### EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives Délib n° 2020.02.08 du 25 février	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	28 H 00
Accueil du public, urbanisme, contentieux, état civil, administrés, cimetières Délib n°2023.12.51 du 5 décembre		Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	32 H 30
Accueil du public, logements, affaires scolaires, secrétariat service technique et arrêté de voirie associations/locations Délib n°2025.07.29 du 1 <sup>er</sup> juillet		Adjoint administratif	1	32 H 00
Agent technique polyvalent restaurant scolaire et portage des repas Délib n°2025.07.29 du 1 <sup>er</sup> juillet	Adjoints techniques	Adjoint technique	1	25 H 30
Gardien de gymnase Délib n° 2022.07.39 du 05 juillet 2022		Adjoint technique	1	16 H 00
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique	1 1 1 1	27 H 50 23 H 50 30 H 05 27 H 45

**EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET**

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjoints Techniques	Adjoint technique	1	27 H 30
Délib n° 2024.12.61 du 3 décembre Délib n°2025.07.29 du 1 <sup>er</sup> juillet		Adjoint technique	1	21 H 10
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjoints d'animation	Adjoints d'animation	1	29 H 20
Délib n° 2025.02.03 du 4 février Délib n°2025.07.29 du 1 juillet			1	20 H 35
Agent des écoles maternelles			2	10 H 50
			1	09 H 15
			1	06 H 50
			1	30 H 45
	Agents de maîtrise Délib n°2024.07.45 du 2 juillet	Agent de maîtrise	1	24 H 35
	Agents spécialisés des Écoles Maternelles Délib n°2024.07.45 du 2 juillet	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	1	24 H 35

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

